



swissuniversities  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## Délégation Open Science – Mandat 2021-2024

En vertu des art. 12, let. d, et. 16 à 17, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 19 juin 2019 une Délégation Open Science. En date du 22 avril 2021, il confirme le mandat suivant pour la période de législature 2021-2024 :

### 1. Tâches

La Délégation Open Science :

- observe et anticipe les développements dans son domaine d'activité, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position ;
- s'occupe principalement des thèmes suivants :
  - Anticipation et coordination des thèmes liés à l'Open Science et ses composantes (notamment les infrastructures numériques nationales) ;
  - Anticipation et coordination des thèmes liés à l'information scientifique ;
  - Pilotage du PGB 5 « Information scientifique » 2021-2024 et du PGB 2021-2024 « Open Science » ;
  - Responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action Open Access ;
  - Responsabilité de la rédaction et implémentation de la stratégie Open Research Data et de son Plan d'Action.
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

### 2. Composition et durée de mandat

- La Délégation Open Science est composée d'un total de 9 membres. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école respectivement de leur réseau (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de
  - 4 représentant-e-s des hautes écoles universitaires, dont un-e représentant-e de chaque EPF ;
  - 2 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
  - 1 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques ;
  - 1 représentant-e du réseau SLiNER ;

- 1 représentant-e du réseau NICT ;
  - 1 représentant-e du FNS.
- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e représentant différents types de hautes écoles. Les représentants des réseaux ne peuvent pas présider la Délégation.
- La Délégation comprend les invités permanents suivants
  - Une représentation des Académies suisses des sciences
  - Le/la président-e du groupe d'experts, pour les discussions qui concernent le PgB Open Science.
- La Délégation peut également inviter les responsables en charge exécutive des mandats assumés par elle, ou tout autre organisation/personne sur son initiative ou celle de la coordination de programme.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.
- La durée de la Délégation est limitée à juillet 2024. La reconduction de la délégation est soumise à une évaluation. <sup>1</sup>

### 3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

---

<sup>1</sup> Les tâches relatives au pilotage du PgB Open Science devant être assurée jusqu'à fin 2024 respectivement le 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'ancrage du pilotage du PgB Open Science devra être déterminée dans le cas où la délégation n'est pas poursuivie après août 2024.